

HOLTZHEIM - 30 juin 2024



Organisé par les
SAPEURS POMPIERS de Holtzheim

24^{ème}

GRAND MARCHÉ AUX PUCES



Téléphone

06.08.43.21.31

www.boucherie-spiesser.fr

Email : christine@boucherie-spiesser.fr

Sur les marchés
Et nouveau

Click and Collect

Commandez sur le Site avant 11h
Récupérez à Holtzheim entre 15h et 18h
ou sur nos marchés ...



PETITE RESTAURATION SUR PLACE

Grillades, knacks, tartes flambées
½ poulet / frites / salade

assurée par des
Foods Trucks

Buvette

Inscriptions

Pascal EHRET

28 rue des Roses

67810 Holtzheim

Tél : 03 88 56 47 36

Renseignements

Liliane LEGRAND

Tél : 06 88 38 06 31

Mail : amicale.spv.holtzheim@gmail.com

RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DE HOLTZHEIM – 30 JUIN 2024

Le marché aux puces est ouvert à tous à condition de renvoyer le bulletin d'inscription totalement rempli et accompagné du paiement en chèque libellé à l'ordre des Sapeurs Pompiers de Holtzheim avant le 21 juin 2024.

Le prix des 5 mètres est de 15 € + 3 €/m linéaire supplémentaire pour les particuliers + une caution de 10 € qui vous sera restituée avant votre départ si l'emplacement est rendu exempt de tout déchets.

Pour les professionnels le tarif sera de 80 € les 5 mètres + 10 €/m linéaire supplémentaire + une caution de 10 € qui vous sera restituée avant votre départ si l'emplacement est rendu exempt de tout déchets.

L'accueil se fera à partir 5 heures pour l'installation des stands et les places non payées ne seront pas réservées.

L'association s'octroie le droit de ne plus redistribuer les places non occupées après 8h00 suite à l'incivilité de certaines personnes dans le passé.

Le numéro d'emplacement sera communiqué le jour même de la manifestation à l'accueil, aucune information ne sera communiquée avant la manifestation.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Les stands de boissons et de restaurations sont exclus car réservés aux organisateurs.

La vente d'armes blanches ou à percussions est strictement interdite. L'introduction de substances nocives et ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

Il est interdit aux exposants d'apporter et de faire tourner un groupe électrogène sur le marché aux puces.

La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accident provoqués de leur part.

L'association organisatrice décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre du marché aux puces. En cas de non respect de ce règlement, l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Holtzheim sera seule juge pour prendre toutes les dispositions.

L'association fera appel aux forces de l'ordre pour tout manquement au règlement.



BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer avant le 21 juin 2024 à : M Pascal EHRET - 28 rue des Roses – 67810 Holtzheim

E-mail : amicale.spv.holtzheim@gmail.com

Nom : Prénom : Tél :

Adresse : Ville :

Adresse mail : (facultatif).en lettres MAJUSCULES.....@.....

Code Postal : N° carte d'identité : Délivrée le :/...../.....

Par : N° d'immatriculation de la voiture :

Profession : Nature du stand :

Pour les professionnels (hors restauration) : N° d'immatriculation au RC : Attention tarifs professionnels différents

80 € les 5 m linéaires + 10 € le m linéaire supplémentaire + caution de 10 € (1 seul chèque)

Pour les particuliers : 15 € les 5 m linéaires + 3 € le m linéaire supplémentaire + caution de 10 € (1 seul chèque)

La caution de 10 € vous sera restituée avant votre départ si l'emplacement est rendu exempt de tout déchets.

Déclare sur l'honneur :

- de ne vendre que des objets personnels et usagers (art. L310-2 du code du commerce)

- de non participations à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal)

Nombre de mètres désirés : Ci-joint un chèque de €

A l'ordre des Sapeurs Pompiers de Holtzheim

Fait à Le Signature :

Tous ces renseignements sont obligatoires, si le bulletin est incomplet, l'inscription est considérée comme non valable.